

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION  
LE 4 OCTOBRE 2022 À 18 H 35**

**AVIS DE CONVOCATION**

Le 30 septembre 2022

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil est convoquée **le mardi 4 octobre 2022, à 18 h 35, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, à Montréal.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

*(s) Lyne Deslauriers*

---

La secrétaire d'arrondissement

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 4 octobre 2022  
à 18 h 35**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Autre sujet

CA Direction des services administratifs et du greffe

Présenter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 et le programme décennal d'immobilisations pour les années 2023 à 2032

**10.04** Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions du public

**10.05** Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions des membres du conseil

## 30 – Administration et finances

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1229574003

Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2023.

**30.02** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1224575001

Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les années 2023 à 2032, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1229574003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint- Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2023.

Il est recommandé :

d'adopter et de soumettre, au comité exécutif, les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2023.

**Signé par** Annette DUPRÉ Le 2022-09-20 14:02

**Signataire :** Annette DUPRÉ

---

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs  
et du greffe

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229574003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2023.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement a reçu du Service des finances de la Ville de Montréal sa dotation pour l'exercice financier 2023. Les principaux éléments mis en place par la Ville pour constituer le budget 2023 sont :

- Indexation de 2% des transferts de 2022;
- Possibilité d'augmenter le transfert alloué par un montant équivalent à une marge de manoeuvre des revenus réels de permis de construction / modification.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 140304 - 1211803003 - 23 novembre 2021** - Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2022.

**DESCRIPTION**

Le budget de l'arrondissement est planifié et soumis pour adoption au conseil d'arrondissement à chaque année. Il est ensuite déposé au comité exécutif pour être inclus au budget de la Ville de Montréal.

**JUSTIFICATION**

Comme prévu au calendrier de la Ville centre, le conseil d'arrondissement doit adopter ses prévisions budgétaires, les transmettre au comité exécutif pour approbation et les faire adopter par le conseil municipal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville-centre pour ses dépenses de fonctionnement

de 50 815 800 \$. À ce transfert s'ajoutent les revenus de taxation locale de 9 427 600 \$ afin de maintenir le niveau de service actuel. Les revenus locaux s'élevant à 4 158 200 \$ ont été indexés par rapport à ceux de l'année précédente. Un montant de transfert de 558 000 \$ pour des revenus de permis de construction et de modification a été ajouté à la dotation budgétaire. De plus, l'arrondissement a affecté un montant de 399 900 \$ de ses surplus afin de lui permettre de rencontrer ses obligations. Le budget de dépenses s'élèvera à 65 359 500 \$ pour l'exercice financier 2023.

Le Service des finances fournira les taux de taxation aux arrondissements en début octobre 2022 en fonction du nouveau rôle foncier qui vient d'être déposé. Alors, les revenus de taxation locale de 9 427 600 \$ pourraient être très légèrement ajustés en conséquence.

## **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté à la pièce jointe, l'adoption des prévisions budgétaires 2023 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt pour approbation au CE: octobre-novembre 2022  
Adoption au CM spécial du budget: décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255

**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-07

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255

**Télécop. :**

Dossier # : 1229574003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Objet :</b>	Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2023.



gdd\_grille\_analyse\_montreal\_2030 Prévisions budgétaires 2023.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Steve THELLEND  
chef(fe) de division - ressources financières  
matérielles et informationnelles (arrond.)

**Tél :** 514-346-6255

**Télécop. :**



# Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1229574003

Unité administrative responsable : *Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension*

Projet : *Adopter et soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires soumises à l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, par le Service des finances de la Ville de Montréal, pour l'exercice financier 2023.*

## Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>s. o.</b>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?  Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 20232 contribue à la priorité suivante : Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, aux citoyens de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal <b>résultat/bénéfice attendu</b> ?  Le dossier sur l'adoption des prévisions budgétaires 2023 contribue à l'atteinte de la priorité 19 de Montréal 2030 par le résultat attendu suivant : Il fournit les moyens à l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension d'offrir des activités et un milieu de vie sécuritaire et de qualité aux citoyens et une réponse de proximité à leurs besoins. Exemples : pour qu'ils se munissent d'un permis ou d'un certificat d'occupation dont ils ont besoin ou pour qu'ils puissent inscrire un adulte aux activités des centres communautaires offerts en régie ou encore pour qu'ils puissent louer un gymnase pour y tenir une compétition de niveau provincial ou pour tenir une école de printemps de hockey dans un aréna.			

## Section B - Test climat

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

## Section C - ADS+\*

*Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses*

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. <b>Inclusion</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul> </li> <li>b. <b>Équité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul> </li> <li>c. <b>Accessibilité universelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul> </li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



**Dossier # : 1224575001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension ,  
Direction des services administratifs et du greffe , Division des  
ressources financières et matérielles

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approuver la liste des projets qui constituent le programme  
décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray -  
Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2023 à 2032,  
adopter ce dernier et approuver la transmission au comité  
exécutif de la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

- d'approuver la liste des projets qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de même que les montants d'investissements prévus pour ces projets de 2023 à 2032 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal;
- d'approuver la planification budgétaire pour les années 2023 à 2032 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension totalisant des dépenses nettes de 69 810 000 \$ pour les dix prochaines années ou de 6 981 000 \$ par année.

**Signé par** Annette DUPRÉ **Le** 2022-09-20 14:07

**Signataire :**

Annette DUPRÉ

---

directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement  
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs  
et du greffe

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1224575001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2023 à 2032, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour but l'adoption de l'enveloppe budgétaire du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Pour ce faire, l'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à 69 810 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 6 981 000 \$ par année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 140305 - 1214575001 - 23 novembre 2021** - Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2022 à 2031, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

**DESCRIPTION**

La programmation 2023 retenue comprend des investissements nets de 6 981 000 \$ qui se répartissent ainsi :

- Programme de protection des bâtiments: 3 381 000 \$
- Programme de réaménagement des parcs: 2 500 000 \$
- Programme de réfection routière (travaux réalisés à l'interne) incluant l'aménagement de ruelles vertes: 800 000 \$
- Programme de réfection routière: 300 000 \$

Le montant indiqué de 6 981 000 \$ représente les dépenses nettes en immobilisations de l'arrondissement par année et ce, pour chacune des dix années du plan décennal d'immobilisations.

**JUSTIFICATION**

L'approbation de cette programmation est nécessaire à la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation de nouveaux projets. La sélection des projets a été faite en tenant compte des priorités du conseil d'arrondissement. Le conseil a l'obligation de se conformer à la demande du comité exécutif et d'adopter le PDI 2023 - 2032.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

« Tel que présenté à la pièce jointe, le Programme décennal d'immobilisations 2023 à 2032 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :

Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs ou par l'aménagement de ruelles vertes.  
Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.  
Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments (ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des citoyens de l'arrondissement . »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt pour approbation au CE des budgets des arrondissements: Date à confirmer novembre - décembre 2022

Dépôt pour adoption au CM spécial du budget (volet municipal): Date à confirmer Adoption du budget PDI par le conseil municipal: janvier 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale COLLARD  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**Tél :** 514-872-8459  
**Télécop. :** 514-868-4066

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-13

Steve THELLEND  
Chef de division - Ressources financières et  
matérielles

**Tél :** 514 346-6255  
**Télécop. :** 514-868-4066

**Dossier # : 1224575001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Objet :</b>	Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2023 à 2032, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.



Grille d'analyse Montréal 2030 - 1224575001.pdf

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascale COLLARD  
conseiller(ere) en gestion des ressources  
financieres

**Tél :** 514-872-8459  
**Télécop. :** 514-868-4066

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1224575001

Unité administrative responsable : Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Projet : Approuver la liste des projets qui constituent le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension pour les années 2023 à 2032, adopter ce dernier et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			
2. À quelle(s) <b>priorité(s)</b> du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2023 à 2032 contribue aux priorités suivantes :</i> <i>Priorité 2 : Enraciner la nature et ville notamment en mettant les espaces verts au cœur de la prise de décision.</i> <i>Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services.</i> <i>Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.</i>			



### 3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu**?

Le dossier sur le Programme décennal d'immobilisations 2023 à 2032 contribue à l'atteinte des priorités 2, 9 et 19 de Montréal 2030 par les résultats attendus suivants :

Priorité 2 : il permettra d'enraciner la nature dans l'arrondissement notamment en augmentant l'indice de la canopée dans les parcs  
l'aménagement de ruelles vertes.

Priorité 9 : il contribuera à consolider le tissu social dans les quartiers de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension par  
l'aménagement de ruelles vertes qui favorise la socialisation ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.

Priorité 19 : il permettra un milieu de vie de qualité pour les citoyens de l'arrondissement par la réalisation de travaux prioritaires  
d'aménagement, de réaménagement, de drainage, de plantations dans les parcs, par les travaux sur la mise aux normes des bâtiments  
(ex. piscines, chalets de parcs, centres communautaires, etc.) ainsi que par les travaux dans les rues visant la sécurité et la mobilité des  
citoyens de l'arrondissement. »

## Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de <b>réduction des émissions de gaz à effet de serre</b> (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>• Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>• Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>• Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul>	X		
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	X		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

## Section C - ADS+\*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. <b>Inclusion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect et protection des droits humains</li> <li>• Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion</li> </ul>			X
<p>b. <b>Équité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale</li> </ul>			X
<p>c. <b>Accessibilité universelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal</li> </ul>	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

\* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle